

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 01 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Date de publication: 12/09/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,
Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJINI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET: DELIBERATION 2023/08/28 – 02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
10 JUILLET 2023

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023 a été transmis par mél du 25 août 2023 aux conseillers municipaux.

Le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise, il propose au Conseil municipal son approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2023.

Date de publication: 12/09/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 03 – ACQUISITION DE TERRAIN A L'ENTREE SUD DU VILLAGE – **CONFIRMATION DU PRIX D'ACQUISITION**

La Commune suite à décision du Conseil municipal du 5 juin 2023 a proposé aux propriétaires de terrains situés à l'entrée Sud du village et qui sont régulièrement occupés par des groupes de gens du voyage le rachat des parcelles au prix de 50,00 € l'are.

Le Maire fait savoir qu'un des propriétaires accepte la vente de son terrain à la Commune au prix de 150,00 € l'are minimum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition des terrains en cas d'accord de leurs propriétaires pour un montant de 50,00 € / l'are.

DECIDE de ne pas augmenter le montant proposé de 50,00 € / l'are pour l'acquisition de ces terrains à l'entrée Sud.

Date de publication: 12/09/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 04 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL D’UN RECOURS RELATIF A **LA DECLARATION PREALABLE CONCERNANT LA PROPRIETE 36 RUE PRINCIPALE**

Il est rappelé que la propriété au 36 rue Principale à Roeschwoog est en vente en trois lots.

La Commune souhaite réaliser une voie douce reliant le quartier Haagfeld à la rue Principale qui a fait l’objet de l’inscription d’un emplacement réservé au Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi) modifié.

L’office notarial de Roeschwoog a adressé par mél du 3 avril 2023 aux vendeurs et aux parties prenantes la procédure à suivre et les informations suivantes :

- mise en œuvre d’une procédure de déclaration préalable pour le détachement parcellaire (division en 3 lots)
- signature de compromis de vente avec condition suspensive de non opposition et non recours à la déclaration préalable
- proposition d’acquisition au prix de 8 500,00 € par la Commune par mél du 3 avril 2023 pour l’acquisition de la parcelle destinée à la réalisation d’une voie douce. La Commune ne prendra pas en charge le coût de réalisation de clôtures.

Une déclaration préalable pour la division de terrain a été déposée en mairie le 15 mai 2023 et a été accordée le 13 juin 2023.

Une requête introductive d’instance auprès du Tribunal Administratif a été notifiée à M. le Maire par le Cabinet d’avocats ADMYS par lettre recommandée avec accusé de réception le 14 août 2023.

Il est demandé à la Commune par M. Christian GRIMM et Mme Anke UNLAUF le retrait de la déclaration préalable n°067 405 23 R0029 présentée par la Sté GRAFF KIEHL.

Le Maire informe, par ailleurs, le Conseil municipal de la requête de Mme MERCKEL, propriétaire du 36 rue Principale à Roeschwoog, de prise en charge de la moitié des frais de clôture à intervenir après acquisition par la Commune des terrains pour la création d'une voie douce reliant le quartier Haagfeld à la rue Principale.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 12/09/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 05 – MISE EN PLACE D’UN POINT LUMINEUX RUE DE LA GARE ENTRE LES DEUX VOIES DE CHEMIN DE FER

Pour des questions de sécurité, il est proposé la mise en place d’un lampadaire avec pose d’un socle béton entre les deux voies de chemin de fer rue de la Gare.

Le coût estimé de cette opération s’élève à près de 1 402,77 € HT soit 1 683,32 € TTC, travaux de mise en place du foyer lumineux en sus.

Entendu l’exposé du Maire

Vu les travaux de la Commission « Travaux » du 10 août 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

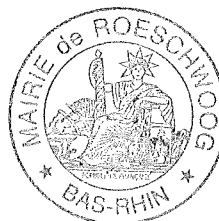
APPROUVE la mise en place d’un point lumineux entre les deux voies de chemin de fer rue de la Gare

DECIDE la prise en charge des dépenses pour un montant estimé à près de 1 403,00 € HT, travaux de mise en place du foyer lumineux en sus.

AUTORISE le Maire a effectué toutes les démarches et à signer tout document qui serait nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette décision.

Les crédits sont disponibles au budget de l’exercice 2023 section d’investissement opération n°225.

Date de publication: 12/09/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 06 – MISE EN PLACE D'ÎLOTS RALENTISSEURS ET REFECTION D'ENROBE **RUE DE L'ETANG**

Le Maire rappelle le projet de réalisation de deux îlots ralentisseurs rue de l'Etang.

Le coût estimé de ces travaux s'élève à près de 14 818,60 € HT, soit 17 782,32 € TTC, plantation de deux arbres en sus.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les travaux de la Commission « Travaux » du 10 août 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de deux chicanes / îlots ralentisseurs rue de l'Etang avec la reprise de l'enrobé

DECIDE la prise en charge des dépenses estimées à près de 14 819,00 € HT, plantations en sus.

AUTORISE le Maire a effectué toutes les démarches et à signer tout document qui serait nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette décision.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2023 section d'investissement opération n° 242.

Date de publication: 12/09/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 07 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIE ET D'EVACUATION DES EAUX DE PLUIE DE LA CHAPELLE POUR PRESERVER LE MUR DE LA CHAPELLE COTE RD 136

La détérioration du mur de la chapelle côté RD 136 s'amplifie.

Afin de traiter la problématique de la stagnation des eaux pluviales au droit du mur, générant les remontées d'humidité dans le mur, il est proposé la reprise des évacuations d'eau pluviale, la mise en place d'une bordure et un système de drain pour évacuer l'eau.

Le coût estimé de ces travaux s'élève à 8 532,00 € HT soit 10 238,40 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les travaux de la Commission Travaux du 10 août 2023

Vu l'arrêté de permission de voirie de la Collectivité européenne d'Alsace en date du 10 août 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

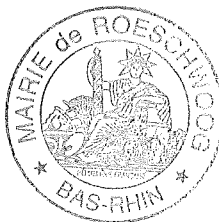
APPROUVE la mise en œuvre de ces travaux de protection du mur de la chapelle

DECIDE la prise en charge des dépenses

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document qui serait nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette décision.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2023 section d'investissement en dépenses imprévues au compte 020. Ils feront l'objet d'un transfert du compte dépenses imprévues 020 à l'opération n°229/2151 pour un montant de 11 000,00 €.

Date de publication: 12/09/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 08 – MISE EN PLACE DE POUBELLES PUBLIQUES SUPPLEMENTAIRES

Il est proposé l'installation de 5 poubelles publiques supplémentaires dans les rues de la Commune (entrée Nord derrière le panneau d'affichage associatif, entrée Sud à l'arrêt de bus, devant le château d'eau rue des Fleckenstein, à l'entrée de la rue de la Forêt, à l'entrée de la trame verte en direction du Staedly).

Les modèles de poubelles à mettre en place restent encore à définir. En cas d'accord du Conseil municipal pour l'installation de ces nouvelles poubelles, la Commission Travaux pourrait procéder au choix du modèle de poubelles.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les travaux de la Commission Travaux du 10 août 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix CONTRE (Y. SCHMITT, R. PETER), 16 voix POUR,
APPROUVE le principe de la mise en place de 5 poubelles publiques supplémentaires dans le village.

Date de publication: 12/09/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 09 – DECISION D'EMBAUCHE D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT QUI PART A LA RETRAITE

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, lors de sa séance du 5 avril 2023, le Conseil municipal a créé, dans la perspective de son remplacement, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un niveau CAP-BEP ou d'une expérience professionnelle.

Suite aux entretiens de recrutements effectués, un candidat est pressenti.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à embaucher un agent non titulaire au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet (2/35^{ème}) pour une durée d'un an renouvelable un an dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 avril 2023 autorisant la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 2/35^{ème},

Considérant le tableau des emplois au 5 avril 2023

Considérant le remplacement d'un agent partant à la retraite

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

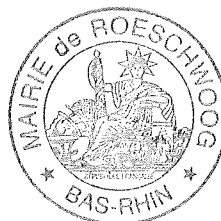
AUTORISE l'engagement d'un agent non titulaire au grade d'adjoint technique, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 2 h 00 pour 1 an renouvelable 1 an dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et fixant la rémunération de cet agent à l'échelon 2 de ce grade, en application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée (indice brut 368, indice majoré 362).

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget de l'exercice 2023.

Date de publication: 12/09/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJINI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 10 – DECISION DE PASSAGE AU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M14 va être remplacée par l'instruction M57 d'ici le 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal s'est prononcé par délibération du 5 juin 2023 contre le passage à la M57.

Il est proposé d'annuler cette décision et de passer à cette instruction M57 au 1^{er} janvier 2024.

Cette nouvelle instruction comptable permettra :

- De gagner en souplesse de gestion des crédits budgétaires,
- De se rapprocher encore du plan comptable général utilisé dans le privé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 106III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 pourtant Nouvelle Organisation Territoriale de république

Vu l'avis favorable de trésorier en date du 10 mai 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

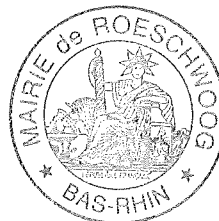
ANNULE la décision 2023/06/05-19 du 5 juin 2023

ADOpte la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024.

PRECISE que la norme comptable M57 s'appliquera au budget principal et à tous ses budgets annexes (Médiathèque, MOC, Forêt, Périscolaire, lotissement Wasserturm-Immenlach, lotissement Zwederlich...) gérés actuellement en M14.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Date de publication: 12/09/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

Roger Boehm



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
Service de Gestion Comptable de HAGUENAU
2, Rue du Clabaud
67504 HAGUENAU CEDEX
Téléphone : 03.88.53.26.24
Mél. : sgc.haguenau.collectivites@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Ouvert au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15
Réception uniquement sur rendez-vous les lundi
et jeudi après-midi

Affaire suivie par : Emmanuel ROUX
Téléphone : 03.88.53.26.24

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Haguenau, le 10 mai 2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel
M57

Madame, Monsieur,

Vous m'informez du souhait de la commune de ROESCHWOOG d'adopter le référentiel M57 **développé** par droit d'option à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de ce référentiel budgétaire et comptable M57 par la commune à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs ; les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis sera joint à la délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Le comptable responsable
du SGC de Haguenau

le comptable public,
responsable du SGC de Haguenau,
Emmanuel ROUX



COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 11 – INFORMATION CONCERNANT LE RECENSEMENT DE LA POPULATION **DU 18 JANVIER AU 17 FEVRIER 2024 ET DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Le Maire, comme déjà indiqué lors de la précédente séance, informe les conseillers de la campagne de recensement de la population qui se tiendra du 18 janvier au 17 février 2024 à Roeschwoog.

Il rappelle au conseil municipal la nécessité de désigner un coordonnateur de recensement.

Le temps de travail estimé par l'INSEE pour une Commune d'une population de 1000 à 5000 habitants est de 20 jours.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Sur proposition du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Vanessa WOLFF pour assurer les fonctions de coordonnateur communal. Elle sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Mme WOLFF sera suppléée par Mme Béatrice HOLTZMANN.

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté de nomination et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication: 12/09/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

[Signature]

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 12 – RESULTAT DE LA CONSULTATION DES PROPRIETAIRES DES FONDS SITUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LA CHASSE ET RELATIF A L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LA LOCATION

En application de l'article L. 429-13 du Code de l'Environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit et informés dans le cadre d'une réunion publique qui s'est tenue le 8 juillet 2023, avec un délai de réponse fixé au 31 juillet 2023, en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033. Ce produit peut faire l'objet, soit de l'abandon au profit de la Commune, soit d'un versement aux propriétaires fonciers.

En cas d'abandon, la Commune a décidé, conformément à la délibération du Conseil municipal du 5 avril 2023, d'affecter à l'Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog :

- le produit de la chasse communale perçu.
- la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la Commune.

Les propriétaires ont été informés que :

- La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- Le produit de la location est destiné à être reversé dans sa totalité à l'Association foncière de remembrement de Roeschwoog pour l'entretien de ses chemins d'exploitations. L'association ne lèverait pas de cotisation auprès des propriétaires des terrains desservis par les chemins.
- Si la majorité qualifiée n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

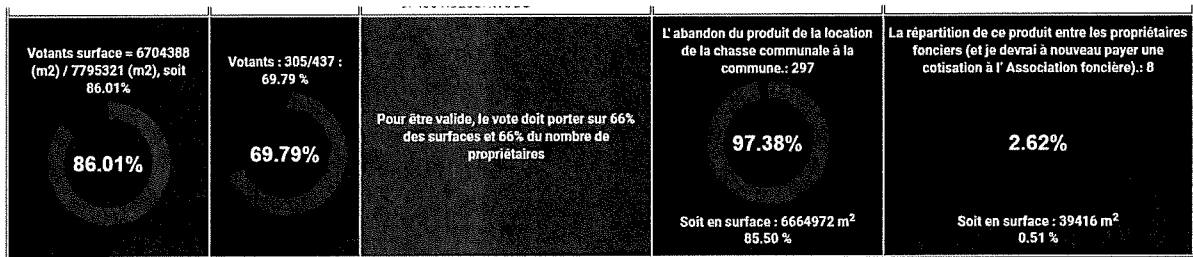
Nombre de propriétaires concernés qualifiés pour prendre part au vote : **437**

Nombre de propriétaires ayant pris part au vote : **305** soit 69,79 % des propriétaires qualifiés pour prendre part au vote

Surface totale des terrains concernés : **779,5321** hectares

Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : **297** soit 97,38 % des propriétaires votants

Surface globale appartenant à ces propriétaires : **666,4972** hectares soit 85,50 % de la surface totale des terrains concernés.



Ces résultats ont fait l'objet d'un procès-verbal en date du 22 août 2023 qui a été publié par voie d'affichage le 22 août 2023 en Mairie de Roeschwoog et sur le site internet de la Commune de Roeschwoog.

Entendu l'exposé du Maire

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 avril 2023 décidant du mode de consultation des propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse et décidant, en cas d'abandon du produit de la chasse à la Commune de Roeschwoog, du reversement de la totalité du produit à l'Association foncière de remembrement de Roeschwoog

Vu le procès-verbal de consultation des propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse et relatif à l'affectation du produit de la location du 22 août 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

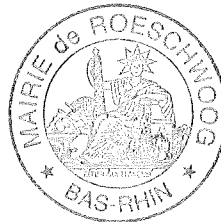
PREND ACTE que plus des deux tiers de propriétaires, possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communales se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune pour la durée du bail (02/02/2024-01/02/2033).

DECIDE, conformément à la délibération du 5 avril 2023, d'affecter à l'Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog :

- le produit de la chasse communale perçu.
- la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la Commune

Date de publication: 05/09/2023

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

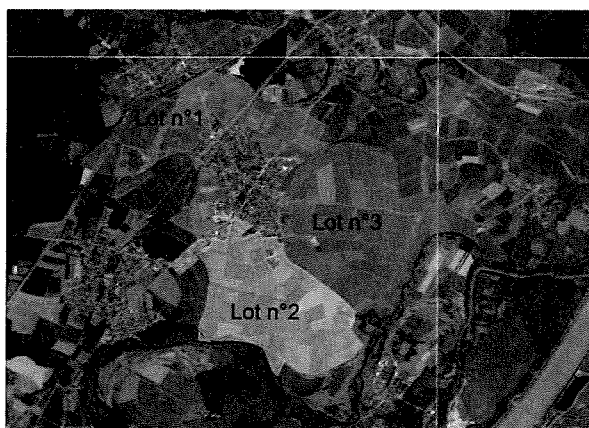
Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 13 – APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UN LOT DE CHASSE
INTERCOMMUNAL ET DE LA REVISION DES PERIMETRES DES LOTS DE CHASSE ACTUELS

Le Maire rappelle que le ban de Roeschwoog est divisé en trois lots pour la période de location de la chasse 2015/2024.

Les locataires sont les suivants :



LOT DE CHASSE	Surface ha 2015/2024	Locataires 2015/2024
1	203,1986	ROSSIGNOL Manuel (convention de gré à gré)
2	262,7174	OTTMANN Patrick (Adjudication)
3	335,9355	HEIDEIER Jean-Marc (convention de gré à gré)

Le Maire informe d'une demande d'adjonction de la partie de la forêt communale de Roeschwoog se situant de l'autre côté de l'autoroute au lot de chasse de Leutenheim pour des raisons de cohérence cynégétique, de sécurité et de mise en place de miradors.

Une réunion organisée à la demande du locataire du lot de chasse de la Commune de Leutenheim, M. JAEGER et du Maire de Leutenheim, en présence du Président et du technicien de la Fédération de la chasse du Bas-Rhin, de M. ROSSIGNOL, locataire du lot de chasse n°1 et du lieutenant de l'ouvrier M. JEHL, a eu lieu en Mairie le 24 juillet 2023 pour évoquer cette question.

Le versement de plus de 16 hectares de forêt au lot de chasse de Leutenheim et la défalcation des terrains devenus non chassables réduisent la superficie du lot de chasse n°1 en dessous des 200 hectares, minimum requis pour pouvoir louer le lot.

Des propositions de révisions des périmètres ont été faites par la Fédération de la chasse et ont été revues lors des négociations avec les chasseurs, négociations qui sont encore en cours.

Le Maire demande l'accord de principe au Conseil municipal de révision des lots de chasse et de la création d'un lot de chasse intercommunal avec la Commune de Leutenheim.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de révision des périmètres des lots de chasse et de la création d'un lot de chasse intercommunal pour le bail à venir 2024-2033.

Date de publication: 12/09/2023

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2023 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 23 août 2023

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 1

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, PETER
Raphaël, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie,

Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),
MITTELHAEUSER Anne, ROCHE Nicolas (pouvoir à BOEHM Roger)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2023/08/28 – 14 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE INTERCOMMUNALE ET DE LA COMMISSION DE RELOCATION INTERCOMMUNALE EN CAS D'ADJUDICATION PUBLIQUE OU D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la révision des périmètres des lots de chasse, il est proposé de désigner les représentants de la commune pour siéger aux Commissions Consultatives Communales de la chasse intercommunale et aux Commissions de relocation intercommunales.

Il est exposé que le Maire de la commune disposant de la surface la plus importante du lot de chasse intercommunal présidera les commissions.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de constituer une Commission Consultative Communale de la chasse intercommunale.

DESIGNE

Michel LORENTZ, Maire,

Roger BOEHM, adjoint au Maire et Guillaume BRENNER, conseiller municipal,
en qualité de représentants de la commune

DECIDE que ces mêmes personnes siégeront au sein de la Commission de relocation intercommunale en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

Date de publication: 12/09/2023
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM